

## Postulat : A qui profite la vaccination contre le papillomavirus ?

Fin 2007, les autorités sanitaires suisses ont proposé que toutes les adolescentes soient immunisées avec un nouveau vaccin dit "contre le cancer du col de l'utérus". Cette vaccination est remboursée par l'assurance maladie de base. Elle a suscité une absence de débat au sein du Grand Conseil l'an passé suite à l'interpellation de notre collègue Valérie Schwaar, laquelle demandait une mise en œuvre rapide d'une campagne générale de vaccination. M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard, s'y cantonnait aux décisions fédérales.

L'interpellation comportait pourtant des éléments pour le moins biaisés. Il y était mentionné que 5'000 jeunes femmes étaient touchées par le virus chaque année, information qui correspond effectivement aux statistiques suisses. Que 340 femmes par année développaient un cancer et qu'ainsi le cancer du col de l'utérus est la deuxième cause de cancer chez la femme. Or c'est moins de cent femmes qui meurent chaque année en Suisse des suites d'un cancer du col de l'utérus. En comparaison, l'on dénombre dans notre pays 6'500 morts par année suite aux cancers attribués au tabac.

Il faut en déduire que d'une part la présence de papillomavirus ou HPV n'implique pas, et de loin pas, le développement d'un cancer. Et que le cancer du col de l'utérus n'est, en Suisse, ni un fléau national ni une épidémie. La nécessité de campagnes de vaccination généralisées est ainsi discutable.

Une controverse a surgi dans les milieux médicaux, mettant en cause l'efficacité même du vaccin contre le HPV, et ses éventuels dégâts collatéraux.

Que dit l'Office fédéral de la santé publique ? Qu'en prévenant les infections et les modifications cellulaires précancéreuses qui en résultent, on ne peut que prévenir les cancers qui en sont la conséquence. Ceci est formellement démontré par le succès des dépistages. Fin du dixit. Il est clairement montré que le test de dépistage, développé par le Dr Papanicolaou et pratiqué depuis les années cinquante, est considéré comme très efficace. On peut admettre que la quasi-totalité des lésions du col de l'utérus découvertes par ce type de frottis peuvent être traitées et guéries.

D'autre part, quarante types de HPV peuvent provoquer une infection, dont quinze de manière agressive. Or le vaccin n'assure une protection que contre quatre d'entre eux. Le vaccin n'est pas une assurance.

En fait, l'on peut craindre que les jeunes femmes vaccinées, s'estimant protégées, négligeront les contrôles, ce qui peut provoquer, à l'opposé du but visé, une augmentation des cas de cancers du col.

Si je me permets de revenir sur ce sujet, une année après l'interpellation Schwaar, c'est suite à deux événements récents. En février dernier, les autorités sanitaires espagnoles ont retiré du marché plus de 75'000 doses de vaccins contre le HPV après l'hospitalisation de deux adolescentes qui venaient d'être vaccinées. En Suède, une enquête pénale s'est ouverte afin de déterminer s'il y a collusion financière entre une entreprise pharmaceutique et des membres de plusieurs comités du prix Nobel. Prix Nobel attribué au chercheur qui a défini le lien entre la présence de HPV et le cancer du col de l'utérus. L'aspect financier de cette démarche ne saurait être omis. Il avait d'ailleurs été relevé dans l'interpellation Schwaar que le vaccin était coûteux. Ce vaccin devrait être généralisé dans des régions où les contrôles gynécologiques sont rares ou inexistantes. En Afrique il serait certes utile, mais l'est-il vraiment en Suisse ?

Je demande donc, par l'intermédiaire de ce postulat, que le Conseil d'Etat :

- nous renseigne sur les dernières études concernant l'efficacité du vaccin, sur l'ampleur de la population qui peut en tirer un réel bénéfice, sur les effets secondaires ;
- réétudie la nécessité d'une campagne généralisée de vaccination contre le HPV ;
- nous renseigne sur les coûts de la vaccination supportés par l'assurance maladie, sur les montants en jeu en Suisse en liaison avec les entreprises pharmaceutiques qui produisent les deux vaccins actuellement disponibles sur le marché.

La soussignée demande que ce postulat soit renvoyé directement au Conseil d'Etat.

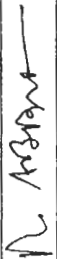



Vevey, le 19 mai 2009.

Fabienne Despot


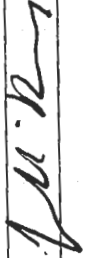
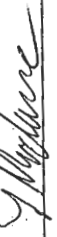
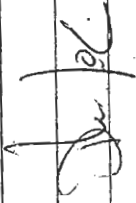


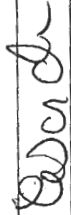

SOUHAITE DEVELOPPER  
ET DEMANDER LE RENVOI  
EN COMMISSION

Boislot F. DESPOT

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël		Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert		Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla		Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine		Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques		Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille		Cherix François	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne		Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent		Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis		Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine		Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien		Cornamusaz Philippe	Flora-Guttman Martine
Berseth Verena		Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe		Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric		De Preux Patrick	Gay Valotton Michèle
Bonny Dominique-Richard		Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard		Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric		Décosterd Anne	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline		Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François		Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier		Deriaz Philippe	Golaz Olivier
Buffat Michaël		Desmeules Michel	Gorrite Nuria
Cachin Jean-François		Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa		Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Capt Gloria		Dind Claudine	Guignard Jean

## Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel 	Rod Armand
Haury Jacques-André 	Modoux Philippe 	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy 	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel 	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André 	Sordet Jean-Marc 
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Alette 	Zwahlen Pierre